



Public concerné toute personne souhaitant obtenir le certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES® 1, 3, 5)

Durée 35h

Conditions d'admission ne pas avoir de contre-indication à la conduite d'engins

Financement financement individuel, FONGECIF, CPF, financement aidé (Pôle Emploi, FAJ, Conseil Général, etc.)

- Validation**
- Test sous forme d'un questionnaire à choix multiples
 - Mise en situation pratique
 - Validité : 5 ans

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Être capable de mettre en oeuvre les connaissances nécessaires à l'utilisation des chariots automoteurs à conducteur porté
- À l'issue de la formation, les participants sont capables d'appliquer les règles de sécurité.

CONTENU DE LA FORMATION

- La fonction cariste
- Les conditions requises pour utiliser un chariot automoteur
- Les responsabilités pénales
- La technologie des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté
- La classification des chariots selon l'énergie et l'utilisation
- Les organes du chariot
- La maintenance de premier niveau
- La sécurité liée aux chariots automoteurs de manutention à conducteur porté et la sécurité générale dans l'entreprise
- Les consignes d'utilisation et de circulation réglementaires
- Les distances de freinage
- Les pictogrammes de manutention et de produits dangereux
- Les consignes à mettre en oeuvre en cas d'accident et/ou d'incendie
- Les règles de conduite en sécurité des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté
- Le stockage et le destockage, le gerbage et le dégerbage
- Le chargement et le déchargement d'un véhicule par l'arrière et/ou par le côté
- Pratique des outils informatiques liés à la conduite en sécurité des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté.